



PIECES A FOURNIR POUR UN CONTRAT DE BAIL

1-Par l'Agent de l'administration Pénitentiaire (Occupant)

- Photocopie de la carte professionnelle et CNI;
- Dernière décision de nomination ;
- Attestation de prise de service/Attestation de présence au corps ;
- (01) Bulletin de solde de l'année en cours/espace fonctionnaire ;
- Quitus de l'ancien logement ;
- Etat de lieux daté et signé ;
- Adresse et téléphone ;
- Décision affectation ou de mutation ;
- Attestation de non logement ;
- Photo d'identité.

2-Par le Propriétaire (Bailleur)

- Titre de propriété ; (attestation villageoise, ACD, permis d'habiter etc...)
- Extrait topographique certifié ;
- Photocopie CNI/Permis de conduire/Attestation d'Identité/Passeport ;
- Contrat de bail (04) timbre fiscaux et enregistrés à la Sous-Direction des Baux ;
- Adresse électronique ;
- Facture SODECI et CIE ;
- Numéro de compte contribuable sur entête de la DGI (fiche de la déclaration foncière ou avis d'imposition)
- Relevé bancaire du bailleur ou du bénéficiaire (avec procuration si bailleur différent du bénéficiaire) .

N.B : Le contrat n'est valide qu'après signature.